

tenu; et selon que erres <sup>1)</sup> trouve bon, pourreis fair faire. Atant ma femme, prie le Createur vous donner tout ce que vostre ceur desir: me recommandant de bien bon ceur a vostre bonne grace. Du camp de Chastelneau le vi de Juillet.

## XI.

Mons, 10 Julij . . . . (1552).

Bij Groen v. Pr. *Archives*, I, n°. 7.

## XII.

Mons, 11 Julij . . . . (1552).

Bij Groen v. Pr. *Archives*, I, n°. 8.

## XIII.

Camp de Dorle, 15 Julij . . . . (1551).

Bij Groen v. Pr. *Archives*, I, n°. 9, met eene uitlating, waarvoor in het Handschrift gelezen wordt: ma femme, en escripvant ceste, ay receu vostre lettre, par laquelle entens que estes destous d'opinion de fair la galderie de Breda de bois et point de bricke, parquoi veant que estes des tous de ceste opinion vous lesse la charge, affin que le fassies selon vostre fantesie, et le plus tost sera le melieur. Attant, ma femme, me recomānd<sup>t</sup>. de bien bon ceur a vostre bonne grace, priere le Createur vous donner vos desirs.

## XIV.

Arras, 13 November . . . . (1552).

Bij Groen v. Pr. *Archives*, I, n°. 10. Gachard, *Corresp.* I, p. 41, teekent aan uit een' brief van den graaf du Roeulx

---

1) aurez.